



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR8212004

APPELLATION DU SITE

Forêts alluviales et lônes du Haut Rhône

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
A	FR8212004

1.3 Appellation du site

Forêts alluviales et lônes du Haut Rhône

1.4 Date de la première compilation

30/04/2002

1.5 Date d'actualisation

17/10/2019

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du premier arrêté (JO RF) :	25/04/2006
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	12/07/2018
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	Pas de données
pSIC : Dernière évolution :	30/04/2006
SIC : Première publication au JO UE :	Pas de données
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	Pas de données
ZSC : Premier arrêté :	Pas de données
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	Pas de données
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	Pas de données

Explication(s) :

Réduction du site initial (retrait du lac du Bourget et du marais de Chautagne, repris au sein d'un nouveau

site).
Consultations
menées en
2019.
Site renommé à
cette occasion.

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :5.76878° **Latitude** :45.79238°

2.2 Superficie

2736.3 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR71	82	Rhône-Alpes

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
01	Ain	18
73	Savoie	82

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
01010	ANGLEFORT	Oui
73028	BALME	Oui
01058	BREGNIER-CORDON	Oui
01061	BRENS	Oui
73070	CHAMPAGNEUX	Oui
73073	CHANAZ	Oui
01133	CRESSIN-ROCHEFORT	Oui
01138	CULOZ	Oui
01193	IZIEU	Oui
73140	JONGIEUX	Oui
01208	LAVOURS	Oui

73149	LUCEY	Oui
01239	MASSIGNIEU-DE-RIVES	Oui
73180	MOTZ	Oui
01268	MURS-ET-GELIGNIEUX	Oui
01286	PARVES ET NATTAGES	Oui
01294	PEYRIEU	Oui
73218	RUFFIEUX	Oui
73236	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Oui
73286	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Oui
01407	SEYSSEL	Oui
73327	VIONS	Oui
01454	VIRIGNIN	Oui
73330	YENNE	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Aucune information disponible

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D	A B C		
						Min	Max					C R V P	Pop.	Cons.
B	A190	Sterna caspia			w	1	3	i	V	M	D			
B	A193	Sterna hirundo			w	0	1	i	V	M	D			
B	A197	Chlidonias niger			w	0	5	i	V	M	C	C	C	C
B	A215	Bubo bubo			p	1	1	p	P	P	C	B	C	C
B	A224	Caprimulgus europaeus		X	r			p	P	DD	D			
B	A229	Alcedo atthis			p	10	19	p	P	M	C	B	C	C
B	A236	Dryocopus martius			p	0	2	p	R	M	C	C	C	C
B	A238	Dendrocopos medius			p	0	2	p	V	M	C	C	C	C
B	A246	Lullula arborea			r	0	3	p	R	M	C	C	C	C
B	A272	Luscinia svecica			w	1	4	i	V	M	C	C	A	C
B	A272	Luscinia svecica		X	r	6	10	p	P	M	C	B	A	C
B	A338	Lanius collurio			p			p	P	DD	C	C	C	C
B	A379	Emberiza hortulana		X	r	1	5	p	P	M	C	B	A	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis			w	60	200	i	P	M	C	C	C	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis			r			p	P	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus			w	30	100	i	P	M	C	B	C	C
B	A005	Podiceps cristatus			r			p	P	DD	D			
B	A021	Botaurus stellaris			w	0	1	i	V	M	D			
B	A022	Ixobrychus minutus			r	0	1	p	V	M	D			
B	A023	Nycticorax nycticorax			w	1	5	i	R	M	C	C	B	C
B	A023	Nycticorax nycticorax		X	r	0	1	p	P	M	C	B	B	C
B	A024	Ardeola ralloides			w	0	1	i	V	M	D			
B	A024	Ardeola ralloides		X	r			p	P	DD	D			
B	A025	Bubulcus ibis			w	0	1	i	V	M	D			
B	A025	Bubulcus ibis		X	r			p	P	DD	D			
B	A026	Egretta garzetta			w	1	10	i	V	M	C	C	C	C

B	A026	Egretta garzetta		X	r			p	P	DD	D			
B	A029	Ardea purpurea			w	1	3	i	P	DD	C	C	C	C
B	A029	Ardea purpurea		X	r	1	1	p	P	M	C	B	A	C
B	A034	Platalea leucorodia			w	0	2	i	V	M	D			
B	A036	Cygnus olor			w	150	700	i	P	M	C	A	C	B
B	A036	Cygnus olor			r			p	P	DD	C	A	C	B
B	A052	Anas crecca			w	50	220	i	P	DD	D			
B	A052	Anas crecca		X	r			p	P	DD	D			
B	A053	Anas platyrhynchos			w	450	1700	i	C	P	C	B	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos			r			p	P	DD	D			
B	A058	Netta rufina			w	1	16	i		DD	D			
B	A058	Netta rufina			r			p	R	M	D			
B	A059	Aythya ferina			w	240	800	i	P	M	C	B	C	B
B	A059	Aythya ferina			r			p	R	M	D			
B	A060	Aythya nyroca			w	1	2	i	R	M	D			
B	A061	Aythya fuligula			w	3000	5000	i	P	M	B	B	C	B
B	A061	Aythya fuligula		X	r			p	P	DD	D			
B	A062	Aythya marila			w	1	2	i	R	M	D			
B	A063	Somateria mollissima		X	w			i	P	DD	D			
B	A064	Clangula hyemalis		X	w			i	P	DD	D			
B	A065	Melanitta nigra		X	w			i	P	DD	D			
B	A066	Melanitta fusca			w	0	3	i	V	M	D			
B	A067	Bucephala clangula			w	1	40	i	P	DD	C	C	C	C
B	A069	Mergus serrator		X	w			i	P	DD	D			
B	A070	Mergus merganser			w	25	100	i	P	M	B	B	C	B
B	A070	Mergus merganser			r			p	P	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus		X	r			p	P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans			r			p	P	DD	D			
B	A074	Milvus milvus		X	w			i	P	DD	D			

B	A080	Circaetus gallicus	X	r			p	P	DD	D			
B	A081	Circus aeruginosus		w	1	2	i	V	M	C	C	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	X	r	1	2	p	P	P	C	B	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	X	p	1	1	p	P		C	C	A	C
B	A094	Pandion haliaetus		w	1	5	i	V	M	C	C	A	C
B	A103	Falco peregrinus	X	r			p	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus		w			i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus		r			p	P	DD	D			
B	A119	Porzana porzana		w	1	2	i	R	M	D			
B	A119	Porzana porzana		r	0	1	p	V	M	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus		w	1	20	i	P	DD	D			
B	A123	Gallinula chloropus		r			p	P	DD	D			
B	A125	Fulica atra		w	100	2000	i	P	M	C	B	C	B
B	A125	Fulica atra		r			p	P	DD	D			
B	A131	Himantopus himantopus		w	1	2	i	V	M	D			
B	A132	Recurvirostra avosetta		w	0	2	i	V	M	D			
B	A142	Vanellus vanellus		r			p	P	DD	D			
B	A151	Philomachus pugnax		w	1	10	i	R	M	C	C	C	C
B	A160	Numenius arquata	X	r			p	P	DD	D			
B	A162	Tringa totanus	X	r			p	P	DD	D			
B	A166	Tringa glareola		w	1	5	i	R	M	C	C	C	C
B	A179	Larus ridibundus		w			i	P	DD	D			
B	A179	Larus ridibundus	X	r			p	P	DD	D			

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories				
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D	E
B		Podiceps nigricollis			2	6	i	R						X	
B		Anas penelope			7	94	i	R							
B		Anas strepera			20	320	i	C							
B		Anas clypeata			1	6	i	R							
B		Anas acuta			1	15	i	R						X	
B		Anas querquedula			1	10	i	R			X				X
B		Phalacrocorax carbo			20	130	i	P					X		
B		Casmerodius albus			1	12	i	P							
B		Ardea cinerea			30	45	p	P					X		
B		Gallinago gallinago			1	25	i	P			X		X		X
B		Numenius arquata			1	2	i	R			X		X		X
B		Tringa totanus			1	5	i	V					X		
B		Tringa nebularia			1	5	i	V					X		
B		Tringa ochropus			1	5	i	V					X		
B		Actitis hypoleucos					p	P					X		
B		Falco subbuteo						P					X		
B		Tadorna tadorna			0	20	i	R					X		
B		Coturnix coturnix		X			p	P					X		

B		Charadrius dubius					p	R					X		
B		Charadrius hiaticula			1	2	i	V			X		X		
B		Vanellus vanellus			1	2	i	V					X		
B		Columba palumbus						P							
B		Streptopelia decaocto	X				p	P					X		
B		Streptopelia turtur					p	P			X		X		
B		Picus viridis						P					X		
B		Dendrocopos major						P					X		
B		Dendrocopos minor						P			X		X		
B		Riparia riparia						P					X		
B		Motacilla cinerea						P					X		
B		Remiz pendulinus			1	30	i	R			X		X		
B		Oriolus oriolus						P					X		
B		Motacilla alba						P					X		
B		Cinclus cinclus						P					X		
B		Prunella modularis						P					X		
B		Turdus merula	X				p	P					X		
B		Turdus pilaris	X				p	P					X		
B		Turdus philomelos	X				p	P					X		
B		Turdus viscivorus	X				p	P					X		
B		Locustella naevia						P					X		
B		Acrocephalus schoenobaenus						P					X		
B		Acrocephalus palustris						P					X		
B		Acrocephalus scirpaceus			40	60	p	P					X		
B		Acrocephalus arundinaceus			0	4	p	R			X		X		

B		Phylloscopus sibilatrix						P			X	X		
B		Panurus biarmicus						P				X		
B		Pica pica	X			p		P						
B		Corvus corone	X			p		P					X	
B		Emberiza schoeniclus			0	3	p	R			X	X		
B		Larus michahellis					p	P					X	

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	48%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3%

N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3%
N16 : Forêts caducifoliées	28%
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	6%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Entre Alpes et Jura, cette zone comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Les nombreux aménagements pour la navigation du 19ème siècle et les aménagements hydroélectriques du 20ème sur le fleuve Rhône ont altéré la dynamique fluviale avec pour conséquences la modification des processus hydrologiques et sédimentaires, induisant la perte des annexes hydrauliques périphériques, l'eutrophisation, l'absence de milieux aquatiques pionniers, la dégradation de la vie aquatique du fleuve...

L'incision du lit du fleuve et de la nappe phréatique associée ont provoqué :

- une évolution du cortège des boisements rivulaires et des forêts alluviales situées sur les grandes îles, sur lesquelles se sont également développées les peupleraies et les espèces exotiques envahissantes,
- l'atterrissement des marais de la plaine alluviale, avec un abandon des pratiques agricoles traditionnelles sur les prairies humides conduisant à une évolution vers le boisement.

Enfin, l'intensification de certaines pratiques agricoles s'est également traduite par du drainage ou de la mise en culture de prairies humides.

Il est important de noter que les aménagements hydroélectriques sur le Rhône ont créé de nouveaux milieux comme les retenues ou lacs artificiels qui accueillent un cortège d'espèces affectionnant les grandes étendues d'eau stagnantes. Ces milieux sont en interaction avec le lac du Bourget voisin du site.

Les habitats les plus vulnérables sont donc :

- Les forêts alluviales résiduelles des îles ou rivulaires du Haut-Rhône, dû à l'abaissement du niveau de la nappe phréatique,
- Les bas-marais neutro-alcalins,
- Les annexes fluviales (bras secondaires, lônes, mortes, marais péri-fluviaux,...),
- Les herbiers et roselières aquatiques situées notamment sur des secteurs plus artificialisés.

Ces milieux sont directement liés au fonctionnement hydraulique du Rhône. Ils sont par conséquent sensibles à différents facteurs, dont l'importance est variable selon la localisation sur le site : perte de dynamique fluviale, abaissement des nappes, perte de connexions hydrauliques, perte des effets des crues, qualité de l'eau...

Les zones humides périphériques ont également tendance à s'atterrir et se boiser (aulnes, saules, bouleaux...) de part la perte d'hydratation liée à l'abaissement de la nappe phréatique du Rhône,

l'abandon de certaines pratiques (fauche, broyage ..) et des destructions (drainage, plantation ...). La faune et la flore associées se banalisent et cela provoque une érosion de la richesse biologique des marais.

Enfin la gestion de la fréquentation est aussi un enjeu sur ce site, notamment avec la navigation à proximité des roselières et dans les lônes.

4.2 Qualité et importance

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie).

L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	D03.01	Zones portuaires		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I

M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
---	-----	--	--	---

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	29.84%
Propriété d'une association, groupement ou société	52.98%
Etablissement public	1.33%
Domaine public communal	6.83%
Domaine privé départemental	0.24%
Domaine public de l'état	8.78%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

- Bilan des données avifaunistiques (inventaires + bibliographie) « partie Rhône » - 2012
- Suivi scientifique RhonEco <http://restaurationrhone.univ-lyon1.fr>
- Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français (en cours de rédaction en 2019)

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	5.8%

36	Réserve naturelle nationale	6.57%
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	20.3%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	DEFILE DE PIERRE CHATEL	*	3%
32	COTEAUX VITICOLES DE JONGIEUX-MARESTEL	*	3%
36	Haut-Rhône français	*	7%
38	Ile de Chautagne-Malourdie	+	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat du Haut-Rhône

Adresse : ZAC des Fontanettes
73170 Yenne

Courriel : e.wichroff@haut-rhone.com

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom : Document d'objectif du site FR8212004
		Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/JFD/JFD_REFDOC_0523985/1998-document-d-objectifs-natura-2000-ensemble-lac-du-bourget-chautagne-rhone
		Non, mais un plan de gestion est en préparation.
		Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs (en cours d'élaboration)

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : SCAN25

Détails :